

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MAI 2023

Le 6 Mai 2023, à 17 heures 30, le Conseil municipal de MONTSÉGUR s'est réuni en mairie sous la présidence de Lionel SÉGUÉLA, Premier Adjoint.

Présents: Geneviève ALBOUY, Camille ARGIRAKIS, Séverine BONNET, Cyrille DELMAS, Sébastien MOUNIÉ, Charlie OLIVIER, Lionel SÉGUÉLA, Didier TRÉMOLIÈRES

Absents: Bernard ALLIEU (excusé, procuration donnée à Lionel SÉGUÉLA), Nicolas DIGOUDÉ (excusé).

Date de la convocation: le 2 Mai 2023

Secrétaires de séance: Camille ARGIRAKIS et Sébastien MOUNIÉ

Début du Conseil Municipal à 17h40.

I- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL PRÉCÉDENT

En l'absence d'observations, le compte-rendu du conseil municipal précédent est approuvé à l'unanimité.

II – DÉLIBÉRATIONS

Il est vous rappelé que l'intégralité des délibérations est consultable sur le site Internet de la commune.

1- Délibération concernant une demande de subvention pour l'achat d'une saleuse auprès du FDAL

Subventions déduites, la commune payerait 692,78 euros (soit 67% d'une somme totale de 1034 euros) pour l'achat d'une nouvelle saleuse.

Vote : 7 présents, 8 votants, 8 voix pour.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

2- Délibération concernant une demande de subvention pour les travaux de voirie auprès du FDAL

Subventions déduites, la commune aurait à payer 6557 euros de travaux de voirie (soit 21,80% d'une somme totale de 30 078,17 euros).

Vote : 7 présents, 8 votants, 8 voix pour.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

3-Délibération portant sur le paiement de 13 heures supplémentaires à la secrétaire, du à une surcharge de travail pour la réalisation et clôture du budget .

Vote : 7 présents, 8 votants, 8 voix pour.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

4-Délibération portant sur la convention d'objectifs et de moyens avec l'association « les compagnons des animaux » pour la gestion des animaux en divagation

Cette convention est mise en œuvre entre l'association et la CCPO du fait de la prolifération de chats errants sur les territoires des différentes communes. L'association effectue la capture de chats non identifiés, sans propriétaires, afin de procéder à leur stérilisation, à leur identification et à d'éventuels soins. Les chats sont ensuite relâchés sur leurs lieux de vie initiaux.

Le Conseil municipal juge opportun que la commune puisse bénéficier de ce dispositif et ainsi rédiger une convention avec cette association.

Vote : 7 présents, 8 votants, 8 voix pour.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

5-Délibération portant sur le recrutement d'un agent contractuel de droit public sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement d'activité. Guichetier château/musée. Contrat de 2 mois : 30h/semaine, juillet et août

Vote : 7 présents, 8 votants, 8 voix pour.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

6-Délibération portant sur le recrutement d'un agent contractuel de droit public sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement d'activité. Guichetier château/musée, remplacement du guide. Contrat de 5 mois : 30h/semaine, du 1er juin au 30 octobre.

Vote : 7 présents, 8 votants, 8 voix pour.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

7-Délibération portant sur la mise en place d'un sens interdit sauf riverains au départ de la route du Taoula

Cette délibération est proposée suite à un souci de sur-fréquentation de la route du Taoula due à une application internet (GPS) qui oriente les automobilistes par ce raccourci en direction de Fougax-et-Barrineuf, ce qui n'est pas possible.

Considérant qu'un sens interdit "sauf riverains" au départ du pont du Taoula pénaliserait les Montséguriens non propriétaires de terrains au Taoula mais désireux de s'y rendre, le Conseil municipal réfléchit à d'autres possibilités moins restrictives pour les villageois, permettant tout de même d'éviter les flux de véhicules de visiteurs sur cette petite route.

Il est proposé de mettre plutôt un panneau d'information type « voie sans issue » .

La délibération est ajournée.

III – INFORMATIONS SUR LES AFFAIRES COURANTES

Travaux de voirie :

-Le Premier Adjoint demande leurs avis aux conseillers quant au maintien des travaux de voirie prévus pour 2023. Il est décidé de procéder comme prévu à ces travaux cette année, à l'exception peut-être de la route de la Prade dont il faudra juger de l'état (la tranchée creusée pour l'acheminement de l'eau au pied du Pog vient d'être bétonnée, la route est actuellement en mauvais état).

Accueil au pied du Pog :

-L'Office de Tourisme de Lavelanet mettra une personne à disposition dans le bâtiment d'accueil en Juillet et Août, à plein temps. Il a été proposé par l'OT que cette personne puisse aider à la billetterie, afin de désengorger le guichet en cas de forte affluence. Cette possibilité sera examinée au regard du travail à réaliser en comptabilité avec les différentes régies.

-Le bâtiment d'accueil du pied de pog sera inauguré le 26 juillet 2023. Tous les villageois sont conviés.

-Le Conseil municipal n'a pas la certitude de pouvoir exploiter ce nouveau bâtiment dès le mois de juillet. Se pose en effet le problème de la déviation du GR actuellement non dévié. La CCPO doit effectuer le tracé du nouveau chemin de randonnée, mais la condamnation de l'ancien incomberait à la commune, qui doit se pencher sur les différentes possibilités (barrières, portail, ...?). Plusieurs conseillers souhaiteraient que ce travail soit également pris en charge par la CCPO, ceci étant une conséquence des travaux réalisés dans le cadre du projet et ce problème ayant été communiqué dès le départ. La déviation du GR fait partie intégrante de la création et du bon fonctionnement du nouveau point d'accueil. En l'absence de dispositif efficace bloquant l'accès à l'ancien chemin, la fraude risque en effet d'être très importante. Le guichet resterait alors pour cette saison là où il est actuellement.

Concours Villes et Villages fleuris :

-Le Conseil municipal décide de ne pas participer cette année au concours Villes et Villages fleuris. Un prix d'encouragement avait été reçu l'an passé. Cependant, les attentes du jury sont exigeantes : suppression à terme des jardinières, création de massifs floraux avec plantes vivaces principalement, ... Un travail doit donc être mené en ce sens si l'on souhaite obtenir un prix.

Plantation des fleurs :

-La matinée citoyenne de plantations des fleurs est maintenue et sera organisée le dimanche 14 Mai à partir de 9h30.

Animation :

-Une animation se tiendra au château le lundi 8 Mai, avec les Vassaux de Provence.

-La fête des Arts se tiendra les 22 et 23 Juillet 2023.

-M. PAICHARD a créé une association à MONTSÉGUR : « Le Monticole ». Il demande la mise à disposition de la salle municipale et de l'église pour l'organisation d'un atelier de chants de mystique médiévale du 17 au 20 Août 2023.

Voierie :

-Le Conseil municipal approuve l'achat d'enrobé afin de combler les ornières sur différentes routes communales (P2, Courtaluc,..)

Vols :

-Le Premier Adjoint informe le Conseil municipal du vol du grand panneau au pied du château (photographie du Pog) : une déclaration a été faite à l'assurance. Il est demandé à toute personne ayant une photographie du grand panneau actant de son existence puisse la prêter à la Commune pour la déclaration à l'assurance.

Un ratelier à vélos a également été voté au PAJ. Il sera remplacé.

18h50 : arrivée de M. Cyrille DELMAS.

Maintenance du clocher :

-Le moteur des cloches défectueux sera prochainement remplacé. Un rendez-vous a été fixé.

Talcs de Luzenac :

-Le conseil municipal est invité le 12 mai à Luzenac afin de faire un point d'étape sur l'ensemble des points concernant Montségur et ses villageois, l'exploitation du talc, l'activité des exploitants agricoles. Cette reprise de dialogue devrait permettre des avancées sur un certains nombres de questions soulevées de part et d'autres.

-L'imprimerie Le Noisetier a préparé une maquette actualisée du plan du village, référencant tous les commerces, gîtes, etc. Cette maquette est en cours de validation avant impression et affichage dans le village.

Rencontre avec Mme Tequi et M. Sanchez

-Un rendez-vous avec Mme Tequi et M. Sanchez, a eu lieu. Concernant le bâtiment du pied de pog, par rapport à la rétrocession des terrains, tout est normal. Par rapport au bâtiment du pied de pog, il appartient à la CCPO, celle-ci ayant réalisé les travaux : M. Sanchez et Mme Tequi indiquent que la commune peut l'acheter si elle le veut.

Bâtiment place de l'église avec les 2 logements

La CCPO attend de savoir si la Commune souhaite racheter le bâtiment. La réflexion est en cours, notamment sur les sources de financement possibles permettant son éventuelle acquisition.

Lettre de M. Walter :

-Le Premier Adjoint fait lecture d'une lettre de M. Philippe WALTER évoquant le stationnement problématique et gênant de véhicules en face du cantou permettant l'accès à son domicile. Depuis l'enlèvement des containers poubelles par le SMECTOM, le place est disponible pour un stationnement, mais gênant pour l'accès au domicile.

Le Conseil municipal décide de disposer pour cette saison des jardinières de fleurs à cet endroit afin d'empêcher le stationnement, dans l'attente d'une solution plus pérenne.

IV- TOUR DE TABLE

M.Sébastien MOUNIÉ propose d'organiser une exposition des œuvres de M. René BRIOLE en salle municipale durant l'été. Ceci est en discussion avec la famille.

Il informe le Conseil de la tenue de Marchés d'art les 2 et 30 Août 2023, avec environ 30 à 40 exposants dans le village.

La fête du village aura lieu cette année les 5 et 6 Août ; le programme reste encore à définir.

Fin du Conseil municipal à 19h50.